



Décision n° 2025/77

Modalités de prêt au sein du Réseau des Bibliothèques : types de documents et objets prêtés

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vue la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, et notamment les articles 1^{er} et 4^{ème} relatifs aux missions des bibliothèques publiques et aux types de documents et objets pouvant intégrer leurs collections,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20130603-18 du 3 juin 2013 relative aux tarifs et prêts pratiqués au sein du Réseau des Bibliothèques,

Considérant que les collections disponibles au sein du Réseau sont constituées de livres mais aussi de multiples autres types de documents et objets, susceptibles d'évoluer en phase avec les besoins du public et les missions des bibliothèques,

Considérant la création d'une artothèque ainsi que la valorisation particulière de supports numériques et audio au sein de plusieurs établissements membres du Réseau,

DECIDE

Article 1^{er} : les bibliothèques peuvent intégrer au sein de leurs collections tout type de documents ou objets nécessaires à l'accomplissement de leurs missions : livres, presse, documents sonores et audiovisuels, documents numériques, jeux, jeux vidéo, matériels de lecture, œuvres d'art, autres objets... cette liste n'étant pas exhaustive, conformément à la loi du 21 décembre 2021. En vertu du principe de carte unique, les modalités de prêt de chaque type de document ou objet doivent être concertées et harmonisées dans l'ensemble des bibliothèques du Réseau.

Article 2 : la présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le 20 août 2025

Envoyé en Sous-Préfecture le :
Affiché le :
Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,

Le Président,
Eddie Facque

